

Généralisation du paiement de proximité



SOMMAIRE

1- LE PÉRIMÈTRE DES PRODUITS CONCERNÉS

2- LOGO-COMMUNICATION

3- PRÉREQUIS

4- LE PARCOURS D'ENCAISSEMENT

1. Le périmètre des produits concernés



**Une offre portée en partenariat par la Confédération des
buralistes et la Française des Jeux**

1. Le périmètre des produits concernés

Typologie d'encaissements	Plafond du paiement en espèces	Plafond du paiement en carte bancaire
SPL (PES ASAP, ORMC, ASAP hors PES)	300 €	Sans limitation
Impôts (IR, TF, TH et CFE) hors recouvrement forcé RAR	300 €	300 €
Amendes (sauf composition pénale et jours amendes)	300€	Sans limitation

1. Le périmètre des produits concernés

Exclusions :

- **les recettes non fiscales, les factures des OPH pour lesquelles les usagers seront orientés vers les caisses existantes**

Règles et limitations de paiement à la caisse d'un partenaire FDJ :

- **les usagers ont la possibilité de payer partiellement une dette ;**
- **pas de paiement par chèque ;**
- **pas de paiement supérieur au montant indiqué sur la facture.**

2. Logo - communication



Un logo mettant en avant le caractère public du paiement (vs autres services de paiement)

Trois vecteurs de communication :

- **Autocollants et vitrophanie dans chaque point de paiement**
- **Affiches et supports divers (kit de communication pour les DDFiP)**
- **Page dédiée sur www.impots.gouv.fr**

3. Prérequis : factures dotées d'un datamatrix

Pour l'externalisation des encaissements en numéraire et CB auprès d'un établissement partenaire FDJ

→ L'apposition d'un datamatrix sur les factures constitue un pré-requis

→ Périmètre des factures :

- Les ASAP Xml DGFIP : apposition du datamatrix prise en charge par Hélios
- Les ASAP Pdf sur titres ou ORMC :



- **Le datamatrix doit être apposé par l'émetteur de la facture**
- **Pour les ASAP à l'appui des titres, pas de paramétrage spécifique dans Hélios**
- **Pour les ASAP à l'appui des ORMC**
- **Nécessité de paramétrer un code établissement pour le budget concerné**
- **Ce code doit être unique par le poste comptable**

4. Le parcours d'encaissement (1/4)



Bouton permettant d'accéder au service



TERMINAL NEPTUNE



4. Le parcours d'encaissement (2/4)

Ce que voit le buraliste

The screenshot shows a software interface for a cashier. At the top, there is a status bar with the time 15:49:14, the date 19-Sep-2019, and a small icon. Below this, the interface is divided into several sections. On the left, under 'Informations usager (facultatif)', there is a checkbox for 'Imprimer un reçu nominatif' and two input fields for 'Nom' and 'Prénom'. In the center, under 'Mode de paiement', there are two radio buttons: 'Espèces' (selected) and 'Carte bancaire'. Below this, under 'Montants', there are two lines: 'Total : 800 EUR' and 'Montant à encaisser : 300 EUR'. To the right of these, there are two buttons: 'Historique des paiements' and 'Modifier le montant'. At the bottom, there is a checkbox for 'Je confirme avoir encaissé 300 EUR'. Below this, there is a small text block: 'Le paiement en espèces n'est pas autorisé au delà de 300 EUR. Les paiements par chèque pour cette opération sont interdits.' At the very bottom, there is a large button labeled 'ANNULER'.

Ce que voit l'utilisateur

The screenshot shows a payment confirmation screen. At the top left, it displays the date 'Jeudi 19 Septembre 2019' and the time '09:58:03'. At the top right, there is a logo for 'FDJ'. In the center, there is a large blue box with the text 'Paiement partiel 300 EUR'.

4. Le parcours d'encaissement (3/4)

Consulter l'historique de paiement

En appuyant sur le bouton [historique des paiements] le buraliste peut accéder à l'historique des paiements réalisés dans le réseau avec ce datamatrix et imprimer un duplicata

Ce que voit le buraliste



N.B : le terminal affiche au maximum les 5 dernières opérations réalisées avec le datamatrix scanné

Ce que voit l'utilisateur



4. Le parcours d'encaissement (4/4)

Reçu usager

19/09/2019 00002
44444444

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Encaissement Impôts

Copie usager

Le 19/09/2019 à 15:30:54 (UTC+01:00)

Point de contact : 114513975381855

Référence de la dette : 10000766402000001092115

Transaction : b5995861-de01-4ba5-9b84-abc7f5389879

Mode de paiement : Carte bancaire

Montant total : 600 EUR

Montant payé : 20,99 EUR

Ce reçu atteste du paiement partiel ou total de votre dette dans un point de contact agréé. Pour toute réclamation veuillez contacter votre centre des finances publiques, dont les coordonnées figurent sur votre avis ou sur le site www.impots.gouv.fr.

Reçu usager nominatif

19/09/2019 00002
44444444

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Encaissement Impôts

Copie usager

Le 19/09/2019 à 15:30:54 (UTC+01:00)

Point de contact : 114513975381855

Référence de la dette : 10000766402000001092115

Transaction : b5995861-de01-4ba5-9b84-abc7f5389879

Mode de paiement : Carte bancaire

Paiement effectué par : DUPUIS JEAN

Montant total : 600 EUR

Montant payé : 20,99 EUR

Ce reçu atteste du paiement partiel ou total de votre dette dans un point de contact agréé. Pour toute réclamation veuillez contacter votre centre des finances publiques, dont les coordonnées figurent sur votre avis ou sur le site www.impots.gouv.fr.

Reçu buraliste

19/09/2019 00002
44444444

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Copie détaillant

Le 19/09/2019 à 15:30:54 (UTC+01:00)

Point de contact : 114513975381855

Référence de la dette : 10000766402000001092115

Transaction : b5995861-de01-4ba5-9b84-abc7f5389879

Mode de paiement : Carte bancaire

Montant payé : 20,99 EUR

Seules les informations indispensables figurent sur le reçu du buraliste, le reçu usager est plus détaillé (possibilité d'un reçu nominatif sur demande).

Merci de votre attention



Ilhame ALLAOUI

Tel : 04 67 15 75 67

ilhame.allaoui@dgfip.finances.gouv.fr

Yvan BARBE

Tél : 04 67 15 74 71

yvan.barbe@dgfip.finances.gouv.fr

**Correspondants dématérialisation et
moyens de paiement**

